



PRÉVENTION GOSIER News

N°1 • jan. 2022

POLITIQUE DE PRÉVENTION

Chers agents du Gosier

Notre collectivité a fait le choix de renforcer la prévention de tous les risques professionnels. Le recrutement d'une conseillère de prévention témoigne de notre forte volonté politique pour mener les projets et les actions en faveur de cette indispensable prévention.

Ce nouveau support dédié à cette thématique vous apportera toutes les informations dont vous aurez besoin, notamment pour cette période critique où la circulation du virus Covid 19 est très active. Notre territoire connaît aujourd'hui la 5^{ème} vague que l'on redoutait tous. Je vous demande de prendre soin de vous en vous protégeant encore davantage : portez votre masque, gardez la distanciation, évitez tout type de rassemblement et lavez-vous les mains autant de fois que possible.

Améliorer ses résultats en matière de santé, sécurité au travail est un but louable pour toute collectivité. Il est donc nécessaire de mettre en place une organisation efficiente chargée de vérifier l'observation de la réglementation en la matière et capable de garantir la prise en compte de la santé-sécurité au travail au plus niveau de notre collectivité.

Au-delà du respect des dispositions réglementaires, la volonté de la collectivité est de mettre en œuvre les meilleures pratiques et d'améliorer constamment ses performances santé sécurité au travail. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur les 3 valeurs essentielles de la prévention :

- > **La personne** car la prévention c'est l'affaire de tous : autorité territoriale, encadrement et agents nous nous devons tous d'être impliqués dans la démarche de prévention des risques professionnels.
- > **La transparence** car une bonne maîtrise de la prévention des risques professionnels passe par la prise en compte de la réalité des situations de travail et une bonne communication sur la santé et la sécurité au travail.
- > **Le dialogue social** car nous souhaitons davantage impliquer les agents et les instances représentatives du personnel (CHSCT et délégués du personnel) dans la mise en œuvre de cette politique de prévention.

Nous travaillerons, ensemble, sur des axes prioritaires à savoir :

- Préserver la santé des agents
- Prévenir et réduire les incidents et accidents
- Sensibiliser nos agents par l'information et la communication
- Assurer les formations à la sécurité
- Veiller à la conformité réglementaire
- Respecter les principes généraux de la prévention

Prenons, dès aujourd'hui, de bonnes habitudes de travail :

- Se familiariser avec les pratiques sécuritaires de travail et les observer, afin de se protéger et de protéger nos collègues, des blessures et des maladies professionnelles.
- Repérer et rapporter les conditions et pratiques dangereuses.
- Garder notre milieu de travail propre, en ordre et sécuritaire.

Cette nouvelle organisation va donner un nouvel élan à nos actions de terrain et nous permettre d'instaurer, à terme, une véritable culture santé sécurité au travail au sein de la collectivité. La collaboration et l'engagement individuel de chacun sont les conditions indiscutables d'une amélioration continue de notre politique de prévention des risques professionnels.

Cédric CORNET
Maire de la ville du Gosier



LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT



Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans

Je ne suis pas vacciné ou pas complètement

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

Je peux réduire mon isolement à **5 jours** si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

JE SUIS POSITIF



JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS

Je peux réduire mon isolement à **7 jours** si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

PAS D'ISOLEMENT

Mais j'applique strictement les gestes barrières.

Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.*

JE SUIS CAS CONTACT

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif.

Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.

* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR



CAS POSITIF DANS UN SERVICE, QUELLE ATTITUDE ?

Il est important de ne pas céder à la panique lorsqu'un collègue s'avère positif et prêter attention à la définition du cas contact : **si je porte mon masque je ne suis pas cas contact**. Et si je le suis, je reste 7 jours en isolement et je fais un test à J7, sauf si je suis vacciné. Seules les autorités de santé (CNAM ou CGSS) peuvent déterminer qui est cas contact. C'est par ailleurs la CGSS (09 74 75 76 78) qui assure le suivi des personnes positives et contacts.

ET SI JE SUIS CAS CONTACT ?

Si vous êtes cas contact à risque élevé (ou modéré si la personne malade est votre enfant) non vacciné ou avec un schéma vaccinal incomplet, vous pouvez demander un arrêt de travail de 7 jours sur le site declare.ameli.fr, notamment lorsque vous ne pouvez pas télétravailler. Même en isolement, si vos missions sont télétravaillables, vous serez positionné en télétravail.

Il est demandé aux agents cas contacts qui n'arrivent pas à faire la procédure sur declare.ameli.fr ou qui n'ont pas reçu leur attestation d'isolement de contacter la cellule TAP RIPOSTE de l'ARS au 0590 99 14 74 de 8h à 17h ou via ripostecovid19@ars.sante.fr. Un agent de l'ARS pourra vous accompagner dans cette démarche en ligne jusqu'à l'obtention de l'attestation. Il faudra envoyer dès que possible au service RH vos résultats de tests ainsi que votre attestation d'isolement.

QU'EST-CE QU'UN AUTO-TEST ?

L'autotest est une forme de test antigénique à réaliser soi-même à l'aide d'un écouvillon introduit dans le nez. Pour augmenter la fiabilité du test, il faut bien suivre la notice d'utilisation du fabricant et bien faire le geste de prélèvement. Il sert à dépister les personnes de plus de 15 ans qui n'ont pas de symptômes et qui ne sont pas des personnes contacts. L'autotest permet de savoir si on est porteur ou non du Covid-19, mais n'a d'intérêt que s'il est fait régulièrement par exemple 1 à 2 fois par semaine. **Un autotest positif doit toujours être confirmé par un test RT-PCR ou antigénique. En cas de symptômes, il faut faire directement un test RT-PCR ou antigénique en laboratoire ou chez un professionnel de santé.**
Attention : Les autotests dont la réalisation est prévue dans le schéma de dépistage des personnes cas contact vaccinées (uniquement pour les personnes ayant un schéma vaccinal complet) sont pris en charge par l'assurance maladie et délivrés gratuitement en officine pharmaceutique.

QUELS SONT LES BONS RÉFLEXES À AVOIR ?

> MESURES D'HYGIENE

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade ou de « tcheck »

> AERATION – VENTILATION

- Aérer régulièrement les pièces fermées au moins 10 minutes toutes les heures

> DISTANCIATION PHYSIQUE ET PORT DU MASQUE

- Porter systématiquement votre masque dans les lieux clos et partagés
- Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre
- Porter la distanciation à deux mètres lorsque le masque ne peut être porté

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Aérer les pièces le plus souvent possible
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres
- Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée
- Limiter au maximum ses contacts sociaux
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Éviter de se toucher le visage
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000** (appel gratuit)



Ludvina LANDOU

Votre conseillère en prévention des risques professionnels

PÔLE ORGANISATION ET MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Ligne directe : 2540 | 0690 97 87 69